

Ci-dessous et en version intégrale, le courrier de CFE CGC Énergies adressé à Roland Lescure en tant que ministre de l'Énergie.

Alexandre GRILLAT, Secrétaire Général

Monsieur Roland LESCURE

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

139, rue de Bercy

75012 PARIS

Paris, le 23 décembre 2025

Monsieur, le Ministre,

Premier syndicat de l'encadrement et seconde organisation syndicale représentative au sein des Industries Électriques et Gazières (IEG), la CFE Énergies a vu son rôle conforté lors des élections professionnelles de novembre 2023, devenant la première force syndicale au sein d'EDF SA.

Forte du soutien croissant des salariés et de son engagement en faveur de politiques énergétiques, nationales et européennes, fondées sur le pragmatisme et la rationalité technique et économique, la CFE Énergies souhaite vous interroger au moment où vous vous apprêtez à prendre des décisions déterminantes en matière de politique énergétique. Le souci du dialogue dont vous avez fait la preuve lors de votre précédent passage à Bercy nous conduit à penser que vous serez attentif à la voix des salariés et des partenaires sociaux.

À l'heure où vous affichez votre volonté de publier la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie au début de l'année 2026, nous souhaitons vous faire part des vives inquiétudes que les récentes alertes sur l'avenir du système électrique français suscitent parmi les salariés des entreprises du secteur énergétique, et en particulier au sein des IEG. Il est essentiel d'apporter des réponses à ces préoccupations : l'engagement de ces salariés, animés par un sens profond du service public et de l'intérêt général, sera déterminant pour réussir une transition énergétique pragmatique,

résolument bas carbone, mais aussi souveraine et porteuse de réindustrialisation.

En rendant publics ses travaux d'actualisation du Bilan Prévisionnel à horizon 2035, RTE clôt une séquence d'alertes sur l'avenir de l'équilibre du système électrique dont vous devez tenir compte. Cette publication intervient après une année marquée par un black-out ibérique dont tous les enseignements n'ont pas encore été tirés, mais qui devrait inciter à la plus grande prudence.

Le résumé du rapport de RTE rendu public le 9 décembre puis ses principaux résultats dévoilés le 16 décembre confirment un constat sans ambiguïté : loin de progresser, la consommation électrique demeure atone. Le retour à la croissance de cette demande, pourtant nécessaire à la décarbonation par l'électrification, n'est pas attendu avant plusieurs années. Les projections de RTE abaissent significativement les niveaux de consommation par rapport aux précédentes estimations, rebattant les cartes de la planification.

Dès lors, la CFE Énergies considère que la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) ne peut en aucun cas continuer de s'appuyer sur des hypothèses élaborées en 2021, désormais obsolètes. Elle doit reposer sur une approche pleinement systémique, à la hauteur de la complexité du système électrique, et sur une logique de coûts complets. La CFE Énergies estime indispensable que la PPE3 fixe un cadre cohérent de développement des moyens de production garantissant à la fois la stabilité du réseau électrique et la soutenabilité économique des investissements.

Dans un contexte d'atonie durable de la demande d'électricité, le risque de surcapacités structurelles de production est réel. L'urgence n'est donc pas d'ajouter des capacités sans discernement, mais de définir un rythme de développement qui soit compatible avec l'évolution réelle de la demande et les capacités d'absorption du système électrique. La synchronisation entre demande, réseau et parc de production est la condition d'une transition ordonnée et maîtrisée. Cette surcapacité soulève en outre des enjeux majeurs de stabilité technique, au point que RTE préconise de ralentir le développement des énergies renouvelables. La CFE Énergies rappelle que la stabilité du réseau, notamment la tenue de tension, n'est pas une variable d'ajustement : c'est un impératif de sûreté et de continuité d'alimentation. Cette alerte concerne aussi la déstabilisation économique du système électrique. Au-delà des coûts échoués mis en lumière cet été par le Haut-

Commissaire à l'Énergie Atomique, c'est la capacité même à financer les investissements indispensables à la robustesse du système électrique, y compris face aux effets du réchauffement climatique, qui se trouve fragilisée. La CFE Énergies vous appelle à garantir un cadre de financement stable et prévisible, condition pour engager les investissements massifs nécessaires à la modernisation du système électrique, à son adaptation au changement climatique et au maintien de la souveraineté énergétique. Toute désoptimisation se traduirait inévitablement par un surcoût durable pour les finances publiques, les industriels et les ménages. Alors même que le Gouvernement affiche sa volonté de faire baisser la facture d'électricité des Français, nous vous appelons à prévenir ces surcouts plutôt que d'avoir à les corriger a posteriori.

La CFE Énergies vous appelle donc à intégrer, sans délai, ces alertes dans la PPE3. Elle est en particulier préoccupée par les volumes massifs de puissance photovoltaïque raccordés chaque trimestre, de l'ordre de grandeur d'un réacteur nucléaire, et par l'ampleur de la file d'attente des projets d'énergies renouvelables électriques intermittentes. Les effets sur le système électrique de la « cloche solaire » et de cette file d'attente posent clairement la question d'une révision des trajectoires de développement du photovoltaïque prévues dans la PPE3.

Plus grave encore, le volume des projets solaires en cours de développement en Europe est tel que toute fuite en avant dans le développement des interconnexions, largement soutenu par la Commission européenne (avec le paquet réseaux publié le 10 décembre) et demandé par les pays souhaitant exporter leur production photovoltaïque, risquerait d'exposer davantage le réseau français à des « importations massives d'interruption ». La cloche solaire nationale pourrait ainsi se doubler d'une cloche solaire importée, avec à la clef une déstabilisation économique et technique majeure du système électrique français. Le risque est une perte de maîtrise, par la France, de l'avenir de son système électrique alors même que le Traité de Lisbonne (2008) garantit le principe de subsidiarité en matière de politique énergétique. Dans ce contexte, la CFE Énergies salue la décision du Gouvernement de lancer la mission, confiée à Messieurs Tuot et Lévy, visant à « évaluer le financement et l'intégration au système électrique des énergies solaires et éoliennes ». Nous vous appelons, dans cette perspective, à définir une

trajectoire réaliste de développement des énergies renouvelables, dans un cadre cohérent, économiquement rationnel et pleinement articulé au fonctionnement global du système électrique intégrant les exigences de sûreté, de pilotabilité et d'équilibre du réseau français.

Parallèlement, de plus en plus de voix s'élèvent en Allemagne pour adapter l'Energiewende aux réalités du système électrique et aux contraintes du réseau. Le président d'E.On, Leonhard Birnbaum, appelle lui-même à revisiter les trajectoires de développement des énergies renouvelables. Au regard de la portée politique et symbolique de l'Energiewende en Europe, la CFE Énergies forme le vœu que, partout en Europe, les décisions de politique énergétique s'adossent davantage aux fondamentaux techniques et économiques des systèmes électriques. C'est ce vœu que la CFE Énergies exprime au nom de la communauté des électriciennes et des électriciens.

Enfin, l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), dans son rapport « les impacts technologiques de l'évolution du mix énergétique et ses conséquences sur l'outil industriel et les réseaux », met en avant les mix électriques pilotables et bas carbone de la Suède, de la Norvège et de la France, caractérisés par une forte présence de machines synchrones apportant stabilité et inertie au système. Il souligne ainsi l'importance cardinale de la stabilité du système électrique, et appelle à tirer tous les enseignements du black-out ibérique d'avril 2025. L'OPECST recommande également d'inscrire l'exploitation du parc nucléaire dans une perspective de long terme, ce qui implique de ne plus en dégrader ni la performance ni la durée de vie par une modulation excessive.

Ce rapport conforte la CFE Énergies dans son appel à adapter les trajectoires de développement des capacités de production non pilotables aux contraintes du système électrique, en les synchronisant avec le futur retour de la croissance de la demande d'électricité.

La CFE Énergies vous appelle aussi à prendre pleinement la mesure des conséquences d'une modulation du parc nucléaire qui change de nature sous l'effet de la montée en puissance des moyens intermittents de production électrique et augmente en fréquence, en volume et en profondeur. Cette intensification sollicite les matériels, complexifie l'exploitation quotidienne et accroît les risques industriels, comme les exploitants le rappellent régulièrement.

Nos analyses conduisent à considérer qu'une modulation du parc nucléaire qui « évoluera en intensité et en nature (fréquence et profondeur des arrêts) », comme le stipule RTE, accélérera la fatigue des matériaux et augmentera significativement les cycles d'arrêt-redémarrage de réacteurs. En dessous de la puissance minimale technique (20%), la modulation à la baisse n'est en effet plus possible et le réacteur doit s'arrêter. Or ces cycles conditionnent la durée de vie des réacteurs : l'intensification de la modulation du parc nucléaire évoquée par RTE serait donc contraire à l'objectif gouvernemental de prolongation de sa durée de vie.

Cette alerte est également majeure pour l'équilibre du système électrique. Le redémarrage d'un réacteur après arrêt est plus complexe et plus sensible qu'une simple remontée en puissance après un fonctionnement au minimum technique. Il en résulte un temps de latence avant que le réacteur ne redevienne disponible : les réacteurs arrêtés ne seraient donc pas immédiatement mobilisables, privant le réseau de l'inertie apportée par ses machines tournantes au moment où il pourrait en avoir besoin. Une modulation excessive priverait ainsi le système électrique d'outils essentiels à sa sûreté.

Puisque RTE confirme que cette modulation va encore s'accentuer, la CFE Énergies demande que l'étude réalisée par EDF soit versée au débat public, publiée sans délai et prise en compte dans l'élaboration de la PPE3, comme le sollicitent les parlementaires de l'OPECST. La PPE3 ne peut ignorer l'impact de ces sollicitations sur la maintenance, la disponibilité et la durée de vie des réacteurs ni sur l'équilibre économique global du parc nucléaire.

À la lumière de l'électrochoc qu'a constitué l'accident industriel ibérique du 28 avril 2025, la CFE Énergies est convaincue que c'est en préservant les équilibres techniques et économiques du système électrique que vous garantirez durablement aux Français et à l'économie nationale un service public de l'électricité de qualité, fondé sur une électricité décarbonée, compétitive et disponible.

C'est parce qu'elle avait, en son temps, dénoncé l'hérésie électrique et économique qu'a constituée la fermeture des deux réacteurs de Fessenheim que la CFE Énergies est aujourd'hui particulièrement attentive aux décisions que vous vous apprêtez à prendre à la lumière des alertes de RTE et de

l’OPECST, ainsi que des travaux d’EDF sur les conséquences d’une modulation de plus en plus poussée du parc nucléaire.

Pour la CFE Énergies, ce n’est pas seulement la stabilité du système électrique qui est en jeu, mais la pérennité même du parc nucléaire français : un atout climatique, souverain et économique majeur, et un actif de tout premier ordre inscrit au patrimoine de l’État. Il en va aussi de l’avenir des salariés et des emplois du parc nucléaire et, plus largement, de l’ensemble de la filière nucléaire qui représente plus de 220.000 emplois industriels à haute valeur ajoutée pour la Nation.

Plus globalement, le déni des conséquences techniques et économiques d’une modulation croissante, sous l’effet d’un déséquilibrage du réseau électrique induit par une PPE3 non maîtrisée, ne manquerait pas de fragiliser la crédibilité des ambitions nucléaires affichées lors du discours de Belfort en février 2022.

A travers cette interpellation, nous souhaitons porter la voix des salariés sans lesquels aucune politique énergétique ne peut réussir et qui ne comprendraient pas que leur avenir soit sacrifié faute d’avoir entendu les alertes lancées. Les choix que vous nous apprêtez à faire engagent la souveraineté électrique du pays pour plusieurs décennies. Ils doivent prévenir tout risque de dépendance accrue aux importations, qu’il s’agisse d’énergie ou d’intermittence, et garantir que la sécurité d’alimentation électrique des Français ne soit jamais fragilisée par des trajectoires déconnectées des réalités physiques du système électrique. Ces femmes et ces hommes, qui assurent au quotidien la continuité du service public de l’électricité, attendent de l’État des décisions éclairées fondées sur la réalité du terrain et l’expertise de celles et ceux qui exploitent le système. Ils souhaitent des orientations claires garantissant leur avenir professionnel, la stabilité du service public et la sécurité énergétique de la Nation.

Nous restons à votre entière disposition, ainsi qu’à celle de vos services, pour vous présenter plus en détail nos analyses techniques et contribuer à l’élaboration d’une politique énergétique placée sous le signe du pragmatisme. Espérant que cette interpellation de la CFE Énergies sera entendue, je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de mes sentiments respectueux.